

CPAS

Désignation de Monsieur Philippe Jourion en tant que membre effectif du Conseil de l'Action sociale en remplacement de Monsieur Denis Schelfhout.

Culture

Le 3^{ème} avenant au contrat-programme du centre culturel 2009/2012 est présenté au Conseil communal

Enseignement

Approbation des tarifs des repas scolaires et piscines

- piscine : 4 € (y compris le montant réclamé pour le transport)
- repas maternel : 3,30 €
- repas primaire : 3,50 €
- potage : 0,50 €

Règlement d'ordre intérieur sur la facturation des cours de natation, des repas et des périodes d'accueil extrascolaire.

Les grandes lignes de ce règlement sont maintenues à savoir :

Facturation des repas, piscines et périodes d'accueil extrascolaire au tarif fixé par la Conseil communal en fin de mois par la Ville, paiement dans les 30 jours ouvrables. Les modifications apportées au règlement:

- suppression des possibilités de modifications des commandes de repas
- possibilité de reprise des repas commandés, mais non consommés
- suppression des dispositions transitoires sans objet à partir de l'année scolaire 2014-2015.

Commission communale de l'enseignement

Suite à la décision du Conseil communal du 25 mars 2014 de mettre en place une Commission communale mixte de l'Enseignement à partir de la rentrée scolaire 2014. Il est demandé au Conseil communal d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur de ladite commission.

Petite enfance

Depuis avril 2005, « Les petits Poucets » occupait le local n°8 à l'Espace 2000 sur base d'une convention d'occupation. La responsable, qui s'occupait de l'accueil des enfants, est pensionnée depuis le 30 juin 2014, sans remplacement. L'ASBL a mis un terme à la location dudit local et décidé de résilier la convention d'occupation du local

Plan de cohésion sociale (PCS)

Le Conseil communal a marqué son accord sur le rapport d'activités 2013. Le Conseil communal a marqué son accord sur les termes des différentes conventions de partenariat avec les ASBL suivantes :

« Coups de pouce », « Soins et santé », Centre culturel, « les Ateliers du Léz'Arts » : projet Murs-mur, Le lien.

PCDR

Désignation des membres de la Commission locale de Développement rural (CLDR).

Composition

Travaux

- Décision de renforcer en hydrant la Rue du Château à Bousval. Estimation de la dépense : 3.907 €
- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de fournitures. Estimation de la dépense : 32.977 €

- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de fournitures pour l'installation d'un escalier de secours à l'école communale de Baisy-Thy Estimation de la dépense : 29.342 €
- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de fournitures pour l'achat d'une camionnette à plateau levant pour l'équipe "voirie " du service travaux. Montant de la dépense : 34.729 €
- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché pour la désignation d'un géomètre pour des prestations de mesurage, levé, bornage et l'établissement de plans de division dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues. Estimation de la dépense : 11.979 €
- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de services pour la taille des plantations se trouvant en bordure du Ravel sur le territoire de Genappe - Approbation des conditions et du mode de passation. Le travail consiste au rabattage sur 1 à 2m, en fonction de la situation des lieux, des arbustes se trouvant de part et d'autre du RAVEL et du Pré- RAVEL sur le territoire de Genappe, soit entre Nivelles et Court-Saint-Etienne. Estimation de la dépense : 14.500 €
- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux de désamiantage de l'immeuble rue de Bruxelles, 38, site du futur Centre culturel de Genappe. Les travaux de désamiantage concernent uniquement le calorifuge (plâtre) des tuyaux de chauffage sur une longueur de +/- 60 mètres
- Estimation de la dépense : 14.900 €
- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de services pour la mise en conformité des alarmes incendie de divers bâtiments communaux. Estimation de la dépense : 39.990,50 €.
- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de services pour la mise en conformité de l'installation électrique de divers bâtiments communaux. Estimation de la dépense : 10.000 €

Urbanisme

Approbation d'une Convention à passer entre la SA Strudelimm et la Ville de Genappe relative au Sentier vicinal n° 75 à Bousval

Urbanisme

Approbation d'un bail emphytéotique entre « Notre maison » et la Ville de Genappe pour l'occupation d'un bien sis à Vieux-Genappe, chaussée de Nivelles 99,dans le cadre d'un programme d'action en matière de logement 2012-2013 qui reprend notamment la rénovation par « Notre Maison » d'une ancienne maison appartenant à la Ville, en 2 logements « habitat intergénérationnel » (1 appartement 1 chambre et 1 appartement 4 chambres), sur le bien sis chaussée de Nivelles 99 à Vieux-Genappe.